



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 19h30, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 15

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 14

Date de la convocation

14/06/2023

Étaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Isabelle AUZANNEAU, Anny LAUZIER, Claude SAVATIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Yves LE MEUR, Séverine ESNAULT, Morgan RAIFFE, Romain NUEIL

Étaient absents/excusés :

Pascal DECHARTRE (pouvoir à Séverine ESNAULT), Jean-François HESLOT (pouvoir à Morgan RAIFFE), Sylvie GALOT.

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. Intervention de la Fausse Compagnie
2. Coupe de bois 2022/23
3. Chemin de la Goubillerie
4. DRAC : demande de subvention pour l'église Notre Dame
5. Aménagement sécuritaire du bourg
6. Sécurisation carrefour avec feu à récompense
 - Demande de fonds de concours à la CAPC
 - Amendes de Police
7. Conseil Départemental
 - Dotation ACTIV 3 de 27 200€ demande de subvention pour 2023
8. Epicerie sociale Croque la Vie : subvention 2023
9. Emprunts
10. Personnel
11. Ecole : compte rendu du conseil d'école
12. Points divers

Début de séance à 19h30

Point 1 : Intervention de la Fausse Compagnie

M. Vincent AFCHAIN et Mme Annie HEULERS membres de la Fausse Compagnie présentent les conditions afin d'accueillir le festival « Folie Bastringue » sur l'année 2024.

Après un tour de table, le Conseil municipal se porte candidat pour accueillir le festival « Folie Bastringue » en 2024.

Après l'intervention, Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 16/05/2023 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 2 : Coupe de bois 2022/23

• Coupe de bois aux habitants de Coussay les Bois : campagne 2022/2023

Madame le Maire rappelle que les coupes de bois sur pied ont lieu dans les bois communaux au lieu-dit « le Clos et le Clos Tiray »,

Il est nécessaire que le Conseil Municipal fixe le prix de vente aux particuliers de Coussay les Bois pour la campagne 2022/2023

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le prix de vente du stère abattu à :

14.50€ le stère	bois normal
7.50€ le stère	bois blanc
7.50€ le stère	bois mort de bonne taille

Point 3 : Chemin de la Goubillerie

M. SAUVION informe que suite aux bornages chez M. Dominique DROUAULT, ce dernier a proposé de déboucher une partie du chemin rural qui longe les parcelles 8 et 43 (environ 150m) afin d'avoir accès à ses parcelles.

Après un tour de table, le Conseil municipal accepte sous certaines conditions :

- *pas de stockage de bois sur le chemin,*
- *et la commune n'engagera aucun frais afin de remettre en état cette portion de chemin.*

Point 4 : DRAC

- **Demande de subvention pour l'église Notre-Dame**

Madame le Maire rappelle que l'architecte Arc et Site a commencé l'étude sur la sécurisation de l'église Notre-Dame.

Le coût de cette étude s'élève à 24 942,38€ TTC.

Madame le Maire propose de solliciter la DRAC pour subventionner une partie de cette étude.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter la DRAC.

Point 5 : Aménagement sécuritaire du centre-bourg

Madame le Maire fait part du rendez-vous avec M. MARTIN responsable de la DAEE qui a fait le tour des points sensibles du centre-bourg et a donné des conseils afin d'améliorer la sécurité.

Pour cela, il va être possible de mettre en place une zone à 30 sur une partie du bourg, un sens interdit dans la rue de Touraine au niveau du croisement de la place de l'église et la mise en place d'un coussin berlinois dans la rue de l'Est.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce nouvel aménagement sécuritaire du centre bourg et donne tout pouvoir à Madame le Maire sur ce dossier.

Point 6 : Sécurisation carrefour avec feu à récompense

Madame le Maire propose de solliciter Grand Châtellerault via le fonds de concours et le Département (Amendes de Police) dans le projet de sécurisation du carrefour avec le feu à récompense.

Plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant HT
Travaux voirie	56 545,00 €	CAPC (Fonds de concours) 43%	24 520,00 €
		Département (amendes de Police) 12%	7 025,00 €
		Fonds propre commune 45%	25 000,00 €
TOTAL	56 545,00 €	TOTAL	56 545,00 €
TOTAL TTC	67 854,00		

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter Grand Châtellerault et le Département concernant ce projet.

Point 7 : Conseil Départemental : ACTIV'3

Madame le Maire informe que dans le cadre du dispositif ACTIV, du volet 3, la dotation est de 27 200€ pour 2023, et demande qu'elle soit affectée à la voirie.

Le Conseil Municipal prend acte de cette subvention ACTIV 3 pour 2023 et sera affectée au programme voirie.

Point 8 : Croque la Vie : l'épicerie solidaire

Madame le Maire informe que suite au courrier de l'association Coque la Vie et à son assemblée générale du 19/05/23, il est demandé une participation à hauteur de 2 047€, sachant que l'épicerie solidaire a accueilli 21 familles de Coussay les Bois en 2022.

Après un tour de table, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 2 047€ à l'association Croque la Vie.

Point 9 : Emprunt

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt pour l'aménagement sécuritaire de la rue principale avec le feu à récompense.

Des demandes de prêt à hauteur de 200 000€ sur 15 ans et 20 ans ont été effectuées auprès de plusieurs banques (Crédit Agricole, Banque des Territoires, Caisse d'Epargne et la Banque Populaire).

Actuellement c'est le Crédit Agricole qui est le mieux placé avec un taux de 4,03% pour 15 ans et 4,07% pour 20 ans.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse de la Banque Populaire.

Madame le Maire suggère d'attendre le retour de la Banque Populaire dans un délai raisonnable et en fonction de leur proposition sera retenu le mieux disant.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur le futur choix de la Banque et donne l'autorisation à Madame le Maire à signer toutes pièces à ce dossier.

Point 10 : Personnel

- Contrat de M. Johnny BLANCHARD

Le contrat de M. Johnny BLANCHARD prend fin le 31/07/2023, après entretien avec cet agent, et dans l'attente de passer les concours (adjoint technique, agent de maîtrise), Madame le Maire propose de le recruter sur un emploi permanent en tant que contractuel selon l'article L332-8 alinéa 3 à raison de 35 heures par semaine sur le grade d'agent de maîtrise pour une durée de 3 ans.

Vu avec le CDG, il faut procéder à une vacance d'emploi sans appel à candidature et ensuite lui établir un contrat de l'article L 332-8-3.

Après discussion, le Conseil Municipal valide le contrat de M Johnny BLANCHARD et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces s'y afférentes.

Point 11 : Ecole

- Compte-rendu du conseil d'école

Mme Séverine ESNAULT donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 19/06/2023.

Point 12 : Points divers

- Achat desherbeur

M. Gilles SAUVION informe de la démonstration d'un desherbeur par MDM de Châtellerault et celui d'Equipe Jardin.

Il s'avère que le desherbeur de MDM soit le plus adéquate et le plus performant, le prix est de 6 230,40€ TTC.

Le Conseil valide ce choix.

- ***Chemin de M. de LARMINA***

Madame le Maire informe que M. De LARMINA a demandé qu'une chaîne soit mise sur le chemin de Malagué afin de limiter les engins à moteur.

Après discussion, le Conseil Municipal n'est pas favorable à la mise en place d'une chaîne sur le chemin communal de Malagué.

- ***Courrier de M. AUGUSTIN la casse automobile***

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. AUGUSTIN concernant des soucis de connexions à internet et sollicite la commune pour faire accélérer les travaux de la fibre.

Le Conseil Municipal prend acte et Madame le Maire va prendre contact avec le responsable de chantier de la fibre.

- ***Convoi de l'eau***

Madame Anny LAUZIÈRE informe du passage et de l'arrêt le 20/08/23 du convoi de l'eau à Coussay les Bois.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h35

Fait à Coussay les Bois,
Madame le Maire,
Elisabeth MICHEL

Le Secrétaire
Morgan RAIFFE